

Séance du 15 novembre 2006

L'an deux mil six le quinze Novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1^{er} Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2^{ème} Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4^{ème} Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5^{ème} Adjoint, M. Jean CORVEZ, Mme Louisette LE ROUX, M. Arsène INIZAN, M. Rémy LE MEUR, M. Tanguy MORVAN, M. Pierre LE DILAVREC.

Absents : M. André RIOU, 3^{ème} Adjoint, Mme Françoise NORMAND, M. Michel LE ROY, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY-LE JAN.

Procurations : M. Michel LE ROY à M. Pierre MENEZ, Mme Françoise NORMAND à M. Jean CORVEZ, Mme Sylvie GEFFROY-LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC, M. André RIOU à M. Paul UGUEN.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Novembre 2006

Date de Publication : 16 Novembre 2006

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet : Elaboration du SAGE Baie de Lannion
--

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 Juin 2006 qui décidait à l'unanimité une adhésion au syndicat mixte du trégor, qui devait conventionner avec le syndicat mixte des bassins du haut Léon, afin de fixer les modalités de la coopération pour le portage du SAGE. Il rappelle également la délibération du 27 Septembre 2006 par laquelle le Conseil a donné son accord sur le périmètre présenté par le courrier de Monsieur le Préfet du Finistère, à condition que Guerlesquin soit totalement intégrée dans le SAGE du Haut-Léon.

Monsieur le Sous Préfet de Lannion a également adressé un courrier, relatif au projet de périmètre du SAGE "Baie de Lannion", Le Maire demande au conseil de se prononcer sur le périmètre proposé, celui-ci, après en avoir délibéré, s'interroge sur les conséquences de son appartenance : soit au SAGE de LANNION, soit au SAGE du Haut Léon, soit aux deux SAGE en même temps ; d'autant qu'il a été délibéré précédemment pour une intégration totale dans le SAGE du Haut Léon. M. Le Maire précise que la présente délibération sera transmise aux Préfets des Côtes d'Armor et Finistère ainsi qu'aux Présidents des deux SAGE.